Pas-de-Calais

ARRAS

LA SEMAINE ARRAGEOISE

L'École d'apprentissage

Depuis vendredi dernier, de par un arrêté de M. le maire d'Arras, l'École d'apprentissage, dont nous faisions pressentir la création dans la dernière « Semaine Arrageoise », existe, et a débuté de mardi peschain 11 janvier, à 7 heures 4 du soir, elle fonctionnera pour les apprentis ouvriers et ouvrières dans une des salles de l'École des beaux-arts.

Les professeurs contremaîtres sont nommés. Ce sont MM. Deneuville Jules pour la serrurerie, et Pinet Edmond pour la menuiserie.

Le programme d'enseignement, à la fois théorique et pratique puisque il aura été arrêté entre les professeurs de dessin linéaire et la commission, tornera des ouvriers complets, capables d'apporter dans l'exécution de leurs travaux le fini et le sens délicat du détail, que peut inspirer l'étude raisonnée du dessin.

C'est là une heureuse innovation dont il y a lieu de féliciter la municipalité républicaine qui en a pris l'initiative.

Il n'est pas douteux que cette institution, dont le besoin se faisait particulièrement sentir dans notre ville, n'exerce, par ses heureuses influences sur le recrutement des ateliers et ne provoque dans le monde du travail une émulation dont bénéficiera la qualité des produits.

D'ailleurs, il n'était pas possible de ne point donner la solution prévue à cette question de l'apprentissage qui se pose, depuis quelque temps, avec un caractère de particulière urgence.

Des apprentis, en effet, il n'en existe plus nulle part. Il y a bien une loi du 22 février 1851 qui règle les conditions de l'apprentissage, comme le loi du 22 Germinal an XI avait protégé la liberté de l'apprenti contre les exigences tyranniques du maître et le maître contre la mauvaise foi de l'apprenti.

Mais quel patron se soucie aujourd'hui de se charger de la responsabilité d'un apprenti ? Non seulement la spécialisation du travail imposée par les progrès du machinisme a rendu impossible l'enseignement traditionnel donné jadis par les praticiens dans les ateliers; mais la douceur de nos lois qui vient, avec raison, à protéger le jeune travailleur contre les exigences de ceux qui l'emploient a détourné plus d'un patron à se passer d'apprentis. Les débouchés sont fermés et la source n'est point tarie.

En effet, le législateur, frappé des résultats désastreux produits par le travail excessif des enfants dans les manufactures, usines et ateliers, est venu apporter un remède à une aussi lamentable situation par la loi du 2 novembre 1892 et les décrets des 21 avril, 4 mai, 13 mai 1893, qui en réglèment l'application.

Désormais, les enfants et filles mineures ne peuvent être employés qu'à partir de 13 ans, s'ils ne sont munis d'un certificat d'études primaires et d'un certificat d'aptitude physique, délivré par l'inspecteur ou un médecin.

Les enfants de l'un ou l'autre sexe, âgés de moins de seize ans, ne peuvent être astreints à un travail effectif de plus de dix heures par jour, et ceux de seize à dix-huit ans à un labeur de plus de soixante heures par semaine, sans que le travail journalier ait à dépasser douze heures. La loi de mars 1900 a même abaissé la durée du travail à dix heures et elle stipule que les enfants âgés de moins de dix-huit ans ne peuvent être employés à aucun travail de nuit.

Cette législation humaine et tutélaire a mis fin à l'exploitation de l'enfant et au surmenage dont il était trop souvent victime, car si la loi de 1851 régletait avec minutie les conditions du contrat d'apprentissage, elle se désintéressait complètement de l'apprenti qui était livré presque sans défense à la discrétion du patron.

C'est là un progrès dont il y a lieu de se réjouir au double point de vue du développement des forces physiques des enfants et de la prospérité à laquelle leur faiblesse leur donne droit.

Mais la rançon de ce progrès social, c'est la suppression radicale de l'apprentissage tel qu'on le concevait sous l'ancienne législation. La municipalité arrageoise a montré qu'on était de son temps, en ne se contentant point de décrétisme critique une situation que chacun constate et que chacun déplore; mais en cherchant et en trouvant le moyen de concilier les nécessités de la production, avec le souci incessant dans des tous leurs plus humaines, de développer les forces du jeune travailleur, trésor national dont il faut être ménager.

Hier, nous avions vous d'apprentis; demain nous en aurons, au moins pour deux corps de métier, par la création de cette nouvelle École, où, grâce à un enseignement méthodique et à une étroite surveillance, tout de pair le développement de l'habileté professionnelle et le souci de la tenue morale.

D'ailleurs, ce n'est point en France seulement que n'est posé le problème et qu'il a reçu une solution. Tous les pays qui bénéficient du progrès du machinisme, souffrent de la disette d'apprentis. Et vous résolvent la question par la création d'écoles.

Et les vu si loin dans la spécialisation, que le jour n'est peut-être pas éloigné où ce ne sont point seulement des cours de serrurerie ou de menuiserie qui seront institués, mais des leçons pratiques de boulangerie, de pâtisserie, de coupe de vêtements, etc...

M. Dubeignet, professeur de pâtisserie, voilà un titre que vous ne croyez pas voir d'ici longtemps imprimé sur les cartes de visite. Détrompez-vous. Il existe en Belgique, depuis quelques jours, des professeurs officiels de chaussures, pourquoi la France n'en aurait-elle point pour la confection des brioches ?

D'ailleurs, si vous voulez que je vous donne le programme des cours de l'école professionnelle de chaussures qui s'ouvrira sous peu à Bruxelles, grâce à des initiatives privées et aussi au concours généreux de la ville de Bruxelles, qui met à la disposition des promoteurs de l'idée un local avec force motrice; la voici :

Le programme des études pour la première année comprendra : l'étude de l'anatomie du pied et de la jambe, cours donné par un médecin qui y adjoindra un cours d'hygiène professionnelle, bien nécessaire si l'on songe aux conditions vraiment peu saines et antihygiéniques dans lesquelles travaillent la plupart de nos cordonniers et chausseurs.

Au programme figurera encore : la fabrication des formes à la main pour l'étude des modèles; le patronage suivant la méthode nouvelle, graduation des largeurs xi séries; le coupe; cours sur les cuirs, peaux et matières employées par les fabricants de chaussures; le garnissage et enfin la piqûre.

L'horaire des cours sera déterminé de façon à permettre aux provinciaux de venir suivre les leçons de la nouvelle institution bruxelloise.

Ainsi, aux barrières essentielles de la fabrication de la chaussure : la confection de la tige et ensuite la transformation de celles-ci en souliers, correspondent deux années d'études, au bout desquelles seront lancés non seulement des bons coupeurs, de parfaits chausseurs et d'habiles fabricants, mais également des garnisseurs et des piqueuses expertes.

Où vit de ces innovations parce qu'elles heurtent des préjugés et qu'elles bousculent des habitudes; mais je les tiens comme dignes de retenir l'attention de ceux qui ont souci de l'avenir économique du pays. Car la perfection des produits dépend de l'enseignement professionnel pratique xi rationnel; et comme la préférence des acheteurs va à qui livre un produit perfectionné, il n'est point indifférent à qui veut vendre de s'assurer la fabrication d'un produit perfectionné par le concours d'ouvriers habiles, anciens apprentis des écoles professionnelles.

JULES JEAN.

BÉTHUNE

BÉTHUNE. — **Remise de décorations.** — Hier à 11 h. 4 du matin, ainsi que nous l'avions annoncé, M. le colonel Laîtiles, du 73e, a remis les décorations à MM. Bofipas, chef de bataillon et Nerlock, chef de musique, promus chevaliers de la Légion d'honneur, et à M. Robiquet, ancien maréchal des logis de gendarmerie, inspecteur de police à Béthune, qui vient d'obtenir la médaille militaire. Tous les officiers, la musique, le bataillon du 73e, ont assisté à la remise des décorations.

— Aujourd'hui dimanche, à 9 h. 3/4 très précises du matin, dans la salle des Mille-Colonnes, à la demande de M. le docteur Marcel Cariot, ancien médecin militaire, fera une conférence sur l'Hygiène dans l'armée aux jeunes gens qui se préparent au brevet d'aptitude militaire (société de musique) et d'armes de Béthune.

— M. Hélin, vétérinaire-inspecteur, a saisi et fait enfouir 68 kil. de viande provenant d'une bête atteinte de tuberculose localisée.

Tribunal. — A Rendonce correctionnelle d'hier matin, la femme Desquis, née Maria Dhelemme, âgée de 41 ans, ménagère à Auchy-les-Mines, qui venait d'être condamnée à 50 jours de prison et 16 fr. d'amende pour vol d'une paire de bas sur le marché de la place de Lille, a injurié la marchande en se retirant.

Elle a été arrêtée aussitôt et condamnée à six jours de prison.

BRUAY — Dans sa dernière séance, le conseil municipal de Bruay, présidé par M. Elby, maire, considérant que la création d'un tramway reliant Aire et Bruay ne peut qu'être profitable aux intérêts de la commune, a voté une subvention de 800 fr. pendant 30 ans à la société qui a l'intention d'établir cette ligne.

— Sur l'initiative de M. Elby, maire, des cours gratuits pour la préparation au brevet d'aptitude militaire vont avoir lieu à l'école Carnot, à Bruay.

Les inscriptions seront reçues lundi à 7 h. du soir par M. Crandel, directeur de l'école Carnot.

LIÉVIN. — Durant l'année 1909 il a été enregistré à la mairie : 325 naissances, 220 mariages, 19 divorces, 235 décès. On constate sur l'année 1908 : un plus, 10 mariages, 7 divorces ; en moins, 120 naissances, 44 décès.

HALLAUMINES. — Le Conseil municipal se réunira le mercredi 19 janvier à 6 h. 1/2 du soir, pour discuter sur les questions suivantes :

1° Récompense aux gardes pour arrestations ; 2° Fermeture des Crêtes-Crêtes au bas de Lens ; 3° Rues de gar dans le bas de Lens ; 4° Vote des appointements du nouveau garde et d'un aide à la mairie.

— A la fosse n° 13 des mines de Courrières, le conducteur de chevaux, Gustave Rambaux, 31 ans, fut pressé entre deux berlines. L'ouvrier ayant eu, dans cet accident, la jambe droite fracturée, a été transporté à l'hôpital de Lens.

LENS. — Les voleurs de métaux. — Une locomobile de M. Cohn, entrepreneur, abritée par un hangar clos, sur un planchon, érigé près du chemin des Clercs, à Loison-sous-Lens, a été dégarnie de ses tuyaux, coussinets, manomètres et diverses autres pièces en cuivre, le tout estimé six cents francs environ.

Voilà encore un nouvel exploit à l'actif de la bande des amateurs de métaux à son compte.

— L'ouvrier Alberic Quinchon réparait une conduite aux fours à coke de la Compagnie des mines de Lens, quand un train de berlines vint l'atteindre, le serrant contre une colonne de support. Quinty qui porte une sérieuse blessure à la tête droite, a été transporté à l'hôpital de Lens.

— Une automobile ayant dérapé sur le pavé de la route de Béthune, vint heurter au pied d'un réverbère. Par la violence du choc, un voyageur fut blessé à la face, on la transporta à la pharmacie Chardreau, où il reçut les soins nécessaires. La voiture dans laquelle les trois voyageurs avaient pris place, a repris sa route.

— Gustave Lapoche, 19 ans, mineur, a quitté sans aviser ses frais de pension, la maison de M. Désiré Cliquet, mineur, rue Pascal, chez qui il logeait. L'aubergiste a, le plus, constaté la disparition d'une vareuse, un pensionnaire, M. Auguste Sévin, a plaint qu'il lui manque un bourgeron et un bidon.

État civil. — Naissances. — Vandevel Marline — Guyot Auguste — Tavergne Simone — Debuisson Lorette — Desquilbocq Paul — Demuynck Jean — Bohart Marcel — Barrois Marie — Leroux Marguerite — Meunier Marcel — Loucheur Gustave — Brouks René — Calyzaie Jeanne — Herbez Raymonde — Lefebvre Marie — Léquin Jeanne.

Publications. — Dupleuy Amédée, 27 ans, marchand et Poilet Henriette, 26 ans, marchande — Deruyck Eugène, 24 ans 4, survivr et Lenne Victorine, 23 ans, ménagère — Lefebvre Emile, 24 ans 4, garde-frein à Arras et Pipache Clémence, 24 ans 4, sans profession à Lens — Demumps Henri, 26 ans 11 mois, ouvrier, et Bacquet Adolphine, 20 ans 6 mois, ménagère — Podevin Charles, 28 ans, chauffeur et Deberne Louise, 19 ans, journalière — Codeville Alfred, 25 ans, ouvrier et Comette Angèle, 20 ans, ménagère — Grove Adrien, ouvrier et Prévoust Mathilde, ménagère à Arnèke — Cocq Pierre, 23 ans 4, ouvrier à Liévin et Blaust Léonie, 19 ans, ménagère — Deschamps Alfred, 23 ans 1 mois, marchand à Allemon Marie, 23 ans 3 mois, lingère — Léguillier Léonce, 24 ans 4 mois, ouvreur à Carlignies et Bouchée Victorine, 23 ans, couturière — Mora Gustave, 21 ans 10 mois, coiffeur à Hulluch et Macres Marie, 26 ans, marchande de lieuse.

Mariages. — Ernest à Malon — Hilébrant à Bouvez — Lesieur à Lussée — Bort à Leclercq — Duclercq à Monrhaux — Dussart à Carpentier — Leene à Fruelli — Déjeme à Poquet.

Décès. — Vandeberghe Emélie, 37 ans, ménagère — Hannequin Palmyre, 28 ans, ménagère — Fallen Eugénie, 1 mois — Pilleuri Marie, 23 ans, ménagère — Iorquini Joseph, 24 ans 4, ouvrier — Pronier Henri, 46 ans 9 mois, peintre — Joly Joseph, 79 ans, sans profession — Brouin Louis, 11 jours — Meunier Marcel, 2 jours.

ANGRES. — Arthur Loquet, 27 ans, mineur, blessé comme jeunot d'un doigt de pains dépendant de la boulangerie de M. Lecoq, Bucquoy, a pris la fuite en emportant de la literie qui lui avait été confiée. Il est recherché.

LAVENTIE. — M. Louis Fénart, 22 ans, cultivateur, rue de l'Épinette, rampant à bicyclette sur le domicile, dérouse passant rue de la Gare, à fait heurté violemment par un véhicule. Il ne reçut que de légères ecchymoses, mais sa machine fut complètement broyée. Une enquête est ouverte à l'effet d'établir les responsabilités.

FOUQUIÈRES-LÈS-LENS. — Le sieur Emile Vandeuberghe, 41 ans, mineur, pensionnaire chez M. Vandenbogaerde, cabaretier, au lieu dit la « Bout de l'A », a pris la fuite en emportant des effets d'habillement appartenant à son patron d'auberge, l'hôtelier pensionnaire, qui a laissé une dette de 80 fr. inscrite à son compte, qui recherché par les gendarmes.

SAINT-OMER

Grave accident à St-Omer

Dans un établissement hospitalier de la ville, pendant un cours de gymnastique fait à des jeunes filles, l'une des dernières s'étant imprudemment laissé glisser sur une barre parallèle, est tombée de telle façon qu'elle s'est grièvement blessée au crâne.

Les soins nécessaires lui ont aussitôt été prodigués.

L'état de la jeune fille est grave.

FAUQUEMBERGUES. — La dimanche 16 janvier 1910, à 3 h. 1/2 de l'après-midi, aura lieu, dans la grande salle de la Mairie, à Fauquembergues, une conférence publique par M. Joseph Lardieur Bocquerel.

Sujet traité : « La loi Ribot : pourvoir propriétaire de son champ, de son jardin, de sa maison.

WIZERNES. — M. Louis Moy, 34 ans, garçon brasseur chez M. Georges Hennegrave, à Wizernes, a été blessé à la main droite par la chute d'une poutre, au cours de son travail.

BOULOGNE

Triste affaire au Petit-Courgain

La police, arrêté un sieur M..., marchand ambulant, demeurant rue Mollien.

Cet homme employait une jeune fille de 16 ans environ pour l'aider dans son commerce; il est inculpé d'avoir abusé de cette enfant.

L'enquête se poursuit.

BOULOGNE. — Vol de fonte. — Les nommés Edouard Lerichs, 17 ans, demeurant rue de la Tour-d'Ordre, et Fertin, même âge, demeurant rue Beaurainville, ont fait l'objet d'un procès-verbal pour vol de 45 kilos de fonte sur le chalutier Surmulot.

Les faillites. — M. Lafonte, marchand de charbon, a déposé une plainte contre deux chargeurs, Proulx et Mahevin. Chargés de vendre la ville le combustible, le premier avait conservé la recette de la journée, le second avait omis de ramener l'attelage.

La préjudice causé à M. Lafonte est de 50 fr.

Les coupables sont recherchés.

Un employé des postes disparu. — M. Henri François, 30 ans, employé des postes, est disparu de son domicile le 1er janvier et, depuis, on ne l'a plus revu.

Des recherches sont faites.

PEUPLINGUES. — M. J..., cultivateur, a porté plainte à la gendarmerie contre des inconnus qui, tirant un coup de fusil sur son chien, qu'ils ont blessé grièvement.

Une enquête est ouverte.

Appareils aut. — Cie Continentale du Gaz, Magasin d'exposition, rue Esquermoise, 79. Appareils d'éclairage, chauffage et force motrice par gaz, vente, location, vente à terme, inst. gratuite. 6308

Par les TEMPS FROIDS ET HUMIDES
ne consommez d'autre apéritif que le
BANYULS-TRILLES
agréablement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina et vous en ressentirez les effets toniques et bienfaisants.
C'EST L'APÉRITIF D'HIVER par excellence
recommandé par le corps médical aux Hommes, Dames et Enfants.
Refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette
BANYULS-TRILLES 6162

VERS CONVULSIONS, mort de vos enfants, évitez, prenez ce vermifuge connu, inoffensif, le meilleur, le plus sûr. Le flacon : 1 fr. Dépôt : Pharmacie Wattiez, à Lille.

SIROP SOUVERAIN PIVOT
Demandez Pilules Puy, Granoble, la trait. sur les vers. Le flacon 2 fr., à Lille, pharmacies de France, Gobert, Collardet; à Roubaix, Wattiez; à Calais, Vaples; à Arras, Bonnefoy. 3 Bo-527

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ FRANCK
1 fr. la Boîte de 50 Grains
Le Remède de la CONSTIPATION

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Grave accident d'automobile sur la Grand'Route de Lyon

Le 26 juillet dernier, un commerçant de Loos a été victime d'un grave accident d'automobile au moment où, descendant d'un tramway, il se dirigeait vers sa demeure.

Ce commerçant, qui habite Loos depuis bientôt trente ans et y exerce depuis un nombre égal d'années le métier de bourrelier-sellier, est M. Jean Darras, qui demeure à Loos, 79, grande route de Bethune.

M. Darras, revenant de Lille, avait pris place dans un car H se dirigeant vers Haubourdin. A l'arrêt de la rue d'Esnequin, il descendit de la plate-forme arrière et il avait pris place, longeant la droite du tramway et traversa la chaussée pour se rendre sur le trottoir gauche de la grand'route, ou se trouvait sa belle-sœur, Mme Boulinguez.

M. Darras avait déjà dépassé le tramway qu'il venait de quitter, de quelques mètres, quand arrive sur la nuit gauche de la voie descendante, il fut violemment heurté par une auto qu'il n'avait ni vu ni entendu venir. Cette auto appartenant à M. Cuvelier, négociant à Haubourdin, et conduite par son chauffeur Désiré Dubreuq, venait également de Lille. Elle suivait le tramway à une distance très rapprochée, parcourant environ 12 kilomètres à l'heure, quand le tramway s'étant arrêté pour la descente et la montée des voyageurs, il le dépasse à gauche sans ralentir son allure. C'est ainsi que l'auto atteignit M. Darras. Celui-ci fut très gravement blessé. Il est en effet résulté de ses blessures une fracture compliquée de la rotule gauche et une rupture articulaire de l'épaule droite. Ces affections, on le devine, ne permettent plus à M. Darras l'exercice de sa profession, il tient est qu'il puisse encore marcher d'une façon quelconque.

Une instruction judiciaire fut ouverte et le chauffeur Désiré Dubreuq fut renvoyé en correctionnelle.

A la suite de l'enquête et des déclarations recueillies que le chauffeur de l'auto en dépassant le tramway à sa gauche, n'a pas corné et qu'il n'a pas davantage ralenti son allure.

C'est ce qu'a relevé Me de Lauwereyns, qui se portait partie civile au procès, pour démontrer, d'une part, que M. Darras ne pouvait se soustraire à l'arrivée de l'auto et d'autre part que si le chauffeur avait ralenti son allure il aurait été aisé malgré de qu'erreur et l'accident ne se serait pas produit. Me de Lauwereyns a particulièrement insisté sur ce que les règlements prescrivent aux automobilistes de ralentir ou même d'arrêter lorsque la circulation de leur voiture peut être une cause d'accident. N'était-ce pas le cas là où des voyageurs en nombre descendent pour se diriger dans toutes les directions.

Me de Lauwereyns a demandé l'allocation pour son client d'une somme de 25.000 fr., à titre de provision et la nomination d'un expert pour évaluer l'importance de la diminution des capacités professionnelles que subira M. Darras.

Me Boyer-Chamaret, défendant le chauffeur Dubreuq, il a demandé son acquittement, attendu que son client n'a commis aucune faute.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré.

Les tamponnements des passages à niveau

On se rappelle que le 19 mars dernier une grave collision se produisait au P. N. de la porte d'Arras entre un express et deux camions.

Les barrières du passage à niveau étaient ouvertes et par suite il n'y avait apparemment aucun danger à engager la voie. Et pourtant un tamponnement violent se produisit : deux camions furent complètement écrasés, tandis que M. Vanrecken, entrepreneur à Lille, qui conduisait le premier, était projeté sur le sol et assez grièvement blessé.

La garde-barrière, Julie Doucoulisse, femme Delaval, à l'imprudence de qui cet accident était imputable, fut poursuivie et condamnée à un mois de prison. Le même jugement, le tribunal avait alloué à Vanrecken une provision de 2000 fr. et nommé M. le docteur Dutilleul à l'effet d'évaluer l'importance de l'incapacité permanente subie par ce malheureux Vanrecken.

M. le docteur Dutilleul a déposé son rapport. Il conclut à une diminution de capacité productive de travail de 40 %.

A l'audience d'hier, Me de Lauwereyns, conseil de Vanrecken, a demandé la nomination d'un expert pour évaluer le préjudice commercial qu'a subi et que subira à l'avenir Vanrecken dans son entreprise commerciale.

Le tribunal a décidé de procéder à ce travail M. Fichelle, médecin-vétérinaire à Lille.

— Le 7 décembre dernier il s'est produit, dans les mêmes conditions, au passage à niveau d'Hellemmes, un accident qui eu avoir d'aussi graves conséquences.

La garde-barrière avait laissé les barrières ouvertes.

Croyant pouvoir engager la voie en toute sécurité, Adèle Deculignies, cantonnière à Hellemmes, au service de MM. Lengelère et Demaleure, voulut franchir le passage, mais à peine était-il sur la voie que l'attelage sur lequel il avait pris place était heurté par un train. Très heureusement, ce train n'était pas en vitesse et le heurt fut léger. Le cantonnier Deculignies, renversé dans son camion, n'eut que quelques ecchymoses sans gravité.

La garde-barrière Eléonore Gillé a été condamnée à 25 fr. d'amende à raison de l'imprudence dont elle a commise en ne fermant pas ses barrières.

Défenseur, Me Théry.

Histoire de faux témoignage

Faux témoignage et subornation de témoin sont des chefs d'inculpation sous lesquels on n'a pas coutume de voir comparaître les habitués de la correctionnelle.

L'affaire se passe à Tourcoing : Henri Scrille, 47 ans, domicilié rue d'Anvers, à Tourcoing, accusé d'avoir, dans un beau-frère, Henri Knockaert, 40 ans, le cabaret qu'il exploitait 103, rue de Lille. A raison de cette dénonciation Scrille se présentait crânement à Knockaert d'une somme de 30 fr. 00, a fait citer celui-ci en justice de paix. Une enquête ayant été ordonnée, Scrille a fait entendre par le juge un nommé Emile Buyssens, 28 ans, ratacheur, rue de Béthune, à Tourcoing, qui déclara avoir été présent lorsque Knockaert et Scrille conclurent entre eux l'affaire aux termes de laquelle ce dernier devenait débiteur du dernier de 33 fr 00.

Or, il paraît que Buyssens aurait fait un faux serment et qu'il aurait été suborné par Scrille. C'est du moins ce que prétendent Knockaert et le Parquet qui poursuit Buyssens et Scrille à raison de ces faits.

Le Tribunal a mis l'affaire en délibéré.

Défenseur : Me Dumortier.

L'Enseignement et la criminalité

Chaque jour, dans leurs feuilles saintes, les évêques dénoncent la criminalité croissante et qu'il faut chercher la raison de ce fait dans l'enseignement laïc, chaque jour cependant on peut lire dans les chroniques judiciaires les noms de jeunes voleurs qui, à peine sortis de l'« école des bons livres », commettent d'audacieux cambriolages.

C'est le cas d'un jeune homme de Lys-lez-Lannoy, Marius Gommel, qui frère-sellier, est, le moment des faits, le patronage catholique de sa commune. Ce jeune homme de 17 ans, qui a été élevé pourtant suivant le doctrine des « bons livres », n'en a pas moins commis quatre vols successifs dont deux avec effraction.

Le Tribunal estime que ce jeune homme a agi sans discernement et l'a acquitté comme tel.

C'est un exemple de plus, mais qui n'empêchera pas les clericaux de continuer à critiquer de mauvaise foi l'école laïque.

HERNIES

NOUVELLE DÉCOUVERTE

Après 30 ans de recherches scientifiques par le grand Spécialiste VUACHET

Suppression de toutes les Hernies, des Déplacements de tous les organes chez l'Homme et chez la Femme et des Déplacements de matrice par l'application du

nouvel Appareil (AIMANT-RADIATEUR)

L'appareil (AIMANT RADIATEUR) supprime tous les bandages connus jusqu'à ce jour. Grâce à son application, et par ses courants aimantés, il opère radicalement la cicatrisation et le resserrement de l'anneau inguinal et de l'ombilical.

L'intestin est replacé dans sa concavité normale, tous les dangers et toutes les souffrances sont supprimés, et l'on redevient aussi robuste qu'avant l'accident, même les personnes atteintes depuis plusieurs années.

Par la nouvelle Ceinture réfractaire on arrive à obtenir la diminution du ventre chez les personnes trop fortes ou obèses.

Bandes à traitement pour les varices ulcéreuses, internes ou externes.

Nouveau corset réformateur fabriqué exclusivement en caoutchouc, pour Dames et Demoiselles

Appareils pour toutes difformités — corset, nouvelle méthode du Grand Spécialiste VUACHET.

CONSULTATIONS GRATUITES

Nouveau Bandage sans ressort

25 francs

Ceintures maillot pour Dames. — Genouillères contre les RHUMATISMES.

Consultations gratuites à :

Le Quesnoy, Hôtel du Grand Paris, le samedi 1er janvier.
Valenciennes, Hôtel du Nord, le 15.
Cambrai, Hôtel de France, le 20.
Cambrai, Hôtel et Bellet de la Gare (rue M. Cherbi), le 21.
Le Cateau, Hôtel du Nord, le 22.
Denain, Hôtel du Commerce, le 23.
Lille, Hôtel du Commerce, 25, rue de Béthune, le 24.
Lens, Grand-Hôtel, le 25.
Lillers, Hôtel du Commerce, place de la Gare, le 27.
Douai, Grand-Hôtel Dumetz, 4, place de la Gare, le 28.
Arras, Hôtel du Commerce, le 29.
Saint-Pol, Hôtel du Trocadéro, le 30.
Béthune, Hôtel de France, le 31.
Bapaume, Hôtel de la Fleur, le lundi 31 janvier.
Carvin, Hôtel Lalout (passage à niveau), le mardi 1er février.
Aire-sur-la-Lys, Hôtel d'Angleterre, le mercredi 2 février.
Frevent, Hôtel du Cheval Noir, le jeudi 3 février.
Hesdin, Hôtel du Chemin de Fer, le vendredi 4 février.
Montreuil, Hôtel de France et de l'Europe, le samedi 5 février.
Boulogne, Hôtel du Commerce, le dimanche 6 février.
Paris, 15, rue de l'Aqueduc, (gare du Nord), pour tous renseignements. 6417

EAU GORLIER Détruit le Tartre, guérit les Gravelles, Rhumatismes et Goutte. Pharmacies.

BULLETIN THEATRAL
Musical et Orphéonique

KURSAAL DE LILLE

La Tournée Barst au Kursaal

La tournée Barst a donné, hier soir, au Kursaal, avec une perfection sans égale « l'Aimé », pièce en 3 actes de Gabriel Thurieux. Cette œuvre poignante, émouvante, de grande tenue littéraire et véritablement dramatique, du reste interprétée d'une façon parfaite par Mlles Bergès, MM. Philippe Garnier, Mercy, Marchal et bien particulièrement, à obtenu un très vif succès. La scène, si pénétrante, si hardiment peinte du rôle de Max Maurey, a été Stradivarius, d'une étonnissante drôlerie, d'un comique prodigieux, qui valut à M. Marchal, dans le rôle de l'antiquaire, et à MM. Jacquier et Bender des applaudissements sérieux.

Que la tournée Barst nous revienne souvent avec d'aussi beaux spectacles. G. V.

Marietta Wolff. — Les Vieux Musiciens

L'accouplement de ce nom universellement répandu par l'artiste Sistelsch à celui d'un vaudeville presque de circonstance, semble très ironique. Il n'en est pourtant rien, puisque le harcelé travailleur sera amené à exhiber au cours d'une représentation qui aura lieu prochainement, sur la scène, Marietta d'où renoncer à coller des affiches pour vivre, elle interrompait la circulation à Paris, par la foule compacte qu'elle suivait. C'est alors qu'elle eut l'idée de faire ses débuts sur les planches. Après avoir paru au Little-Palace, elle vient de signer pour une tournée d'un an, en France et à l'étranger, et cette exhibition a certain valeur pour ceux qui voudront étudier cette énigmatique physionomie, silhouette réellement curieuse, qui retient l'attention et vous laisse rêveur. Dans ces vaudeville : les Vieux Musiciens, à l'esprit mordant, qui expose de cocasses situations et de mots parfois un peu trop hardis, cette apparition de Marietta se sera pas inutile.

Société de musique ancienne pour chœur et orchestre

Le premier concert de la saison aura consacré à Pachelbel, Bach et Handel.

Pachelbel, le plus ancien des partitions anciennes. Pour exécuter ces œuvres anciennes dans une manière propre, le nombre des chanteurs sera réduit à quatre solistes et quatre choristes.

Tout artiste des chœurs solistes en peut faire suffisamment autégrale pour être une partie à première vue.

S'inscrire jusqu'au 20 janvier chez M. Grandmaire, magasin de musique à Lille, rue des Ponts-de-Comines.

LES PREMIÈRES A PARIS

a La Barricade par M. Bernard

La barricade c'est le lieu des intérêts, des préjugés, des intérêts qui séparent le chômeur du patron, le gérant du propriétaire, le locataire du propriétaire, le syndicat du patron, le syndicat du maître, le syndicat du ouvrier, le syndicat du maître, le syndicat du ouvrier, le syndicat du maître, le syndicat du ouvrier